

Le CSF complète le développement de son réseau sur l'ensemble du territoire québécois

Avec son bureau de Lanaudière, inauguré le 24 novembre dernier, à Joliette, et l'ouverture de celui de Victoriaville, dans le Centre-du-Québec, ce mois-ci, le Conseil du statut de la femme (CSF) aura complété le développement de son réseau sur l'ensemble du territoire québécois.

Depuis l'entrée en fonction, au printemps 1999, de M^{me} Diane Lavallée, à titre de présidente, le CSF a ouvert trois bureaux supplémentaires : Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et Centre-du-Québec. Il a également retenu les services d'une professionnelle à temps plein pour desservir la région de la Capitale-Nationale et a consolidé la desserte de la région du Nord-du-Québec.

En 2003, l'ouverture des bureaux de Lanaudière et du Centre-du-Québec est le fruit de nombreuses demandes du milieu qui a reçu l'appui de M^{me} Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, chargée de l'application de la Loi du Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine.

Lors de l'inauguration du bureau de Lanaudière, à laquelle ont participé quelque 40 personnes, M^{me} Courchesne a tenu à préciser que cet événement vient rappeler à la population que la vision et les actions du gouvernement en matière de condition féminine sont centrées sur un objectif primordial : assurer la participation pleine et entière des femmes à tous les aspects de la vie collective.

Les bureaux régionaux offrent leur expertise aux groupes de femmes pour que celles-ci soient de véritables partenaires du développement de leur collectivité. Dans un contexte où il y a une volonté marquée d'accentuer les responsabilités des instances locales et régionales qui sont devenues des lieux de pouvoir influents, il est d'autant plus important que les femmes soient présentes pour faire connaître leurs préoccupations et faire valoir leurs intérêts.

Les bureaux régionaux exercent ainsi un rôle de conseil et d'information tant auprès des décideurs que du mouvement des femmes. Ils sont d'importants relais pour faire connaître les activités, les recherches et les avis du Conseil, notamment par le biais de conférences et du bulletin Info-Région.

Ces dernières années, le Conseil a produit 14 avis portant sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local. Ces études exhaustives posent un regard sur leur situation en emploi, leur scolarité, leur état de santé ainsi que sur leur participation citoyenne. Aux instances en place, le CSF propose également des mesures spécifiques afin d'améliorer la situation des femmes et favoriser davantage leur participation au développement tant politique, économique que social sur leur territoire. Ces avis seront mis à jour au cours des prochains mois.

Le CSF demande que le gouvernement québécois adopte une législation encadrant la procréation médicalement assistée

Dans une lettre adressée à M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le CSF demande que le gouvernement du Québec encadre la procréation médicalement assistée (PMA) en adoptant, en priorité, une législation interdisant certaines pratiques inacceptables.

Ces interdictions devraient toucher notamment la recherche sur les embryons humains visant le clonage, l'ectogénèse, la création d'hybrides animal-humain, le transfert d'embryons à une autre espèce, la maturation, la fécondation et l'implantation d'ovules extraits de fœtus humains, la vente d'ovules, de sperme, de zygotes, d'embryons, de fœtus ou de tissus fœtaux, le fait de payer une femme pour agir comme mère de substitution ainsi que le sexage de convenance à des fins autres que médicales.

Cette législation devrait aussi intégrer un principe de précaution, garantissant la protection de la santé des femmes et des enfants, et se préoccuper non seulement des risques d'ordre physique mais également des conséquences de nature sociale découlant de la PMA. Il est également essentiel de prévoir des mécanismes pour faire respecter les lois et réglementations mises en place. La protection de la liberté de reproduction des femmes, notamment le droit à l'avortement, devrait être renforcée. Le Conseil est d'avis que l'encadrement de la PMA va au-delà des interdictions et toute approche de cette problématique doit se situer dans une philosophie plus globale de la santé reproductive.

La PMA est un dossier où le Conseil a joué un rôle très actif depuis 1985. Plus particulièrement, il a produit, en 1996, un avis intitulé *La procréation médicalement assistée : une pratique à encadrer*. Dans cet avis, le CSF avait nommément adressé, au gouvernement du Québec, la demande d'une loi-cadre sur la PMA et la recherche biomédicale pour traiter des dispositions régissant la recherche, les pratiques et les conditions d'exercice, à la fois dans les universités, les centres hospitaliers et le secteur privé.

Dans le but de mieux comprendre l'évolution de la PMA, le Conseil a récemment effectué une consultation qui lui a permis de rencontrer plus d'une vingtaine d'acteurs clés dans le secteur : juristes, représentants d'organismes consultatifs, spécialistes s'intéressant à la santé des femmes, chercheurs en sciences humaines, scientifiques dans le secteur de la reproduction et du génie cellulaire et chercheuses s'intéressant plus spécifiquement aux questions féministes. Plusieurs constats et enjeux émergent de cette consultation.

Le phénomène de la PMA prend de l'expansion. En effet, le développement de la génétique est actuellement en plein essor. Comme la fécondation *in vitro* permet un diagnostic préimplantatoire et une sélection de l'embryon dans les cas de problèmes génétiques, il est probable que beaucoup de

personnes à risque de transmettre certaines maladies héréditaires préféreront utiliser cette technique plutôt que d'avoir à subir un avortement. La crainte de l'augmentation de l'intolérance aux handicaps, dans un contexte où existe la possibilité qu'ils soient évités, a aussi été soulevée. Par ailleurs, il n'existe actuellement aucune obligation quant à l'évaluation des techniques relatives à la PMA et de leurs impacts sur la santé des femmes et des enfants. Les personnes consultées ont clairement affirmé la responsabilité de l'État de légiférer dans ce secteur. Ne pas intervenir reviendrait, d'une certaine façon, à laisser des choix fondamentaux aux scientifiques et aux acteurs commerciaux du domaine des sciences.

Le Conseil continuera à suivre de près les actions et les débats dans ce dossier, en lien avec la santé reproductive et les questions d'éthique. Rappelons que le Canada est un des rares pays développés à ne pas avoir encadré les pratiques de procréation médicalement assistée. Le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi sur la procréation assistée (C-13) en octobre 2002, mais celui-ci est mort au feuillet.

Progrès dans les ententes-cadres en région Le CSF transmet son analyse au gouvernement

Au moment où le gouvernement québécois s'apprête à réviser les structures de développement régional, le CSF transmet au ministre du Développement économique régional, M. Michel Audet, ainsi qu'à la ministre déléguée aux Régions, M^{me} Nathalie Normandeau, un résumé de son analyse des contenus en matière de condition féminine des ententes-cadres de développement 1^{re} et 2^e générations.

Cette analyse, rappelons-le, démontre qu'il y a une évolution tangible de l'importance accordée par les instances aux dossiers touchant spécifiquement les femmes, laquelle se traduit dans les textes des ententes-cadres. Les femmes sont encore peu représentées dans les instances locales et régionales, mais elles ont pu s'inscrire dans le processus de planification stratégique. Les observations du CSF démontrent qu'elles ont, en effet, fait valoir leurs préoccupations dans le cadre de la concertation des acteurs régionaux représentants de la société civile, et ce, avec un relatif succès.

Le CSF souhaite fortement que, dans la révision des structures liées au développement régional, le gouvernement soit vigilant afin de s'assurer de la participation des femmes à cet ambitieux projet. En effet, de permettre la participation de représentants de la société civile au devenir de leur région ne peut être qu'à l'avantage des élus régionaux appelés à assumer de plus grandes responsabilités à ce chapitre. De plus, afin d'assurer la démocratie de la représentation citoyenne des femmes et des hommes, le Conseil aurait souhaité que les changements envisagés permettent de favoriser la parité, tant dans les structures qui auront à assumer le pouvoir que dans celles amenées à jouer un rôle consultatif (comités, commissions).

Quelques activités publiques de M^{me} Diane Lavallée, présidente du CSF

Le 24 septembre 2003, M^{me} Lavallée était conférencière à l'ouverture de la biennale de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ). Elle a notamment parlé des luttes menées par les femmes et des inégalités persistantes ainsi que des principaux enjeux d'avenir.

Le 31 octobre, elle a ouvert le congrès organisé par le Mouvement international pour les femmes et l'enseignement des mathématiques (MOIFEM), à l'université du Québec à Trois-Rivières, sous le thème « Sciences, technologies, ingénierie et mathématiques : des réflexions et des actions pour la relève ». Son intervention a porté sur l'importance de mener des actions multisectorielles pour augmenter le nombre de femmes dans les secteurs scientifiques.

Le 19 novembre, elle a prononcé une allocution portant sur la situation des jeunes filles du Québec lors du lancement de la recherche exploratoire « Jeunes femmes, une vie à bâtir, une expertise à découvrir - Besoins et demandes des jeunes femmes de la Capitale-Nationale ». Cette recherche a été réalisée par le Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf - Québec - Charlevoix) en partenariat avec la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval.

Le 20 novembre, elle a répondu à l'invitation du Réseau femmes et actions mentorat du gouvernement du Québec. Elle a entretenu les personnes présentes de son cheminement de carrière.

Fondamentalisme made in USA Un péril pour les femmes

Ce dossier de la *Gazette des femmes* (novembre-décembre 2003, vol. 25, n° 4) illustre comment l'administration ultra-conservatrice de George W. Bush menace plusieurs acquis du féminisme.

Ainsi, le président vient de promulguer une loi interdisant les avortements tardifs au deuxième ou au troisième trimestre de grossesse. Il s'agit de la première restriction au libre choix depuis 1973, et ce, au moment même où les féministes américaines célèbrent le 30^e anniversaire de la cause Roe contre Wade, qui avait accordé aux femmes le droit à l'avortement. Pendant ce temps, l'administration fédérale organise le retour en force de la morale judéo-chrétienne. L'an dernier, elle a accordé 117 millions de dollars aux organismes qui font la promotion de l'abstinence, contre seulement 40 millions à ceux qui s'occupent de planning familial. « Les condoms se brisent, se déplacent, tombent et causent des allergies », explique Leslee Unruh, présidente de l'Abstinence Clearinghouse, l'un des nombreux groupes qui vendent la chasteté aux jeunes Américains.

Ce conservatisme se fait sentir ailleurs dans le monde. George W. Bush a coupé toutes les subventions aux organismes humanitaires à l'étranger qui offrent l'accès à l'avortement. Et lorsqu'il a promis 15 milliards de dollars pour lutter contre le sida en Afrique, il a souligné qu'une grande partie de ces fonds serait employée à promouvoir la chasteté et la fidélité dans le mariage.

À lire également, dans ce numéro, une entrevue avec la ministre chargée du dossier de la condition féminine, Michelle Courchesne. Quelques mois après son entrée en fonction, quelles priorités a-t-elle établies? Une rencontre avec celle qui cherche « l'égalité avant tout ».

La *Gazette des femmes* est vendue en kiosque 3,50 \$ le numéro et, par abonnement, au coût de 18 \$ pour 18 numéros ou de 10 \$ pour 6 numéros (taxes incluses). S'adresser à :

La *Gazette des femmes*

525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7

Téléphone : (514) 875-4444 ou 1-800-667-4444

Télécopieur : (514) 523-4444

Internet : www.abonnement.qc.ca

Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

30^e anniversaire du CSF Les activités régionales se poursuivent

La Société d'histoire de Sherbrooke présentera, du 13 juillet au 22 novembre 2004, une exposition de photographies grand format, produite pour les 30 ans du CSF. Ces photos sont tirées de *Œuvres de Femmes* de la collection « Aux limites de la mémoire », publiée chez Les Publications du Québec. *Œuvres de femmes* est une invitation à revivre en images le cheminement de celles qui, tantôt par des gestes quotidiens, tantôt par des actions plus soutenues, ont imprégné la culture et la société québécoises. Cet ouvrage propose un parcours dans l'histoire des femmes. Il illustre l'ampleur des changements survenus tout en montrant que, si le décor, le costume et l'équipement ont changé, plusieurs des gestes accomplis par les femmes sont intemporels.

Jusqu'au 30 novembre, c'était le Musée de la Civilisation à Québec qui présentait cette exposition ainsi que la vidéo « 30 ans d'action, ça porte fruit ». Ce court métrage, réalisé par Vidéo Femmes, illustre les grandes avancées des femmes ainsi que les effets positifs de ces gains sur l'ensemble de la société. Le Musée de la Civilisation a également présenté, au cours de l'automne, plusieurs autres activités s'adressant au grand public : conférence, débat, causeries et spectacle.

Rappelons que l'exposition *Œuvres de femmes* a également été présentée, tour à tour, dans plusieurs régions du Québec au cours de l'automne : Chaudière-Appalaches, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie ainsi que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

8 mars 2004

« S'allier pour l'égalité »

« S'allier pour l'égalité » est le thème proposé par le CSF pour célébrer le 8 mars 2004, Journée internationale des femmes.

Le Conseil a choisi ce thème rassembleur parce que toutes les luttes qu'ont menées les femmes pour faire avancer leurs droits se sont inscrites dans le cadre d'une quête d'égalité, à la base même des droits humains.

Cependant, même si les gains sont indéniables, des inégalités entre les femmes et les hommes persistent toujours.

En effet, force est de constater que le pouvoir et l'argent se conjuguent encore et beaucoup au masculin, tandis que les soins aux proches et l'ensemble des activités de la sphère privée sont demeurés surtout l'apanage des femmes.

Selon le CSF, il est impératif que la recherche de l'égalité demeure à l'agenda de toutes les personnes qui sont convaincues que la société sera plus juste et plus équitable lorsqu'elle sera plus égalitaire.

Avec ce thème, « S'allier pour l'égalité », le CSF suggère que tous les membres de la société et les institutions qui croient à l'importance de l'égalité pour une véritable démocratie instaurent un dialogue et développent des alliances.

Rappelons que le matériel d'animation pour le 8 mars 2004 sera principalement diffusé en ligne sur le site du CSF, www.csf.gouv.qc.ca, à compter du 5 décembre 2003.

Les affiches du 8 mars 2004 de même que les documents d'information *La constante progression des femmes* et *L'origine véritable du 8 mars* seront acheminés par la poste.

Le matériel doit être commandé avant le 16 janvier 2004. Les envois se feront dans la semaine du 26 janvier 2004.

À découvrir sur le site Internet du CSF

Le site Internet du CSF constitue un outil d'information privilégié pour les groupes de femmes, les partenaires gouvernementaux ainsi que le public en général.

On y trouve, notamment, les résultats des travaux du Conseil, des publications et des statistiques sur les conditions de vie des femmes au Québec. Voici les principaux ajouts effectués cet automne.

Historique du CSF : En cette année du 30^e anniversaire du Conseil, le document « 30 ans de présence et d'action pour une société plus égalitaire » traite de la mission, des mandats et de l'organisation du Conseil.

Très exhaustive, cette brochure d'information parle aussi des origines du CSF.

Également, on y recense et documente les réalisations du Conseil en les situant selon les mandats de chacune de ses six présidentes.

(<http://iwww.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/InfoHistoriqueCSF30Ans.pdf>)

Colloque « Réfléchir sur 30 ans » : les textes des conférencières et du conférencier ayant participé à cet événement, au printemps 2003, sont disponibles aux internautes.

On y retrouve les allocutions de Pascale Navarro, André Champagne, Francine Descarries, Florence Montreynaud, Amy G. Mazur et Alison E. Woodward.

(<http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/8mars/?F=colloque&rub=1&ma=66>)

Vidéo : le court métrage « 30 ans d'action, ça porte fruit! », réalisé dans le cadre des 30 ans du CSF, est maintenant disponible sur le site Internet.

(<http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/8mars/?F=colloque&rub=1&ma=66>).

Les internautes ont le choix de deux formats (Windows Media Player et Quicktime Player).

Égalité : « Comprendre l'approche intégrée de genre : une réflexion illustrée à partir d'exemples européens » (octobre 2003).

(<http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/RechercheApprocheIntegreeGenreEuropeen.pdf>)

Dans le cadre d'un stage au CSF, Sandrine Roll de l'Université de Toulouse-Le Mirail a réalisé une recherche sur l'approche intégrée de genre.

Elle esquisse un portrait des politiques européennes d'égalité des sexes et propose une réflexion théorique sur cette approche qui prône l'interaction transversale de la dimension de genre dans les mesures et les décisions politiques des États.

Elle fournit aussi des exemples concrets dans plusieurs domaines, tels la santé, les transports, la diversification des choix de carrière. À noter que les opinions exprimées par Sandrine Roll n'engagent que l'auteure.

Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité!

Si les femmes ont développé de nombreuses stratégies personnelles pour faciliter la conciliation travail-famille, il n'en demeure pas moins que les solutions sont collectives. C'est dans cette optique qu'ont été développés les congés de maternité, les congés parentaux et familiaux. Voici quelques dates importantes :

1978 - La Commission du salaire minimum fixe le congé de maternité à 18 semaines.

1978 - Adoption du programme québécois d'allocation de maternité.

1979 - La Loi sur les normes du travail reconnaît le caractère illégal du congédiement d'une travailleuse enceinte.

1990 - Des modifications à la Loi sur les normes du travail instaurent notamment un congé parental de 34 semaines.

1997 - Le congé parental est porté de 34 à 52 semaines.

2003 - La Loi sur les normes du travail prévoit 10 jours de congé pour responsabilités familiales et parentales. Elle prévoit aussi la possibilité de s'absenter du travail pendant 12 semaines si la présence de la personne salariée est requise auprès d'un membre de la famille à la suite d'une maladie ou d'un grave accident.

Où se procurer les publications du CSF?

L'Info-CSF est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3e étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2003, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Nathalie Beaulieu • © Gouvernement du Québec

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications du Conseil du statut de la femme

Téléphone : (418) 643-4326 ou 1-800-463-2851

Télécopieur : (418) 643-8926

Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>

Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Sur les rayons*.

L'Info-CSF est disponible sur le site Internet du Conseil, dans la section CSF en bref - Les publications au CSF, sous la forme de fichier PDF.

Sauf exception, ce bulletin d'information est maintenant expédié par courrier électronique.

Le prochain numéro de *L'Info-CSF* paraîtra en mars prochain. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de décembre 2003 ainsi que janvier et février 2004.

Joyeuses Fêtes à toutes et à tous !